

Volet individuel – Appel à projets FEADER 2026

PÉRIODE DE DÉPÔT Du 8 septembre au 15 octobre 2026	ENVELOPPE DISPONIBLE 1,5 M€ (FEADER)
TAUX D'AIDE 40 % de base, jusqu'à 60 % selon la situation du porteur de projet	DÉPENSES ÉLIGIBLES (HT) De 4 000 € à 120 000 € (hors GAEC)

Objectif du dispositif

Soutenir les investissements individuels en infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation (retenues, réseaux, modernisation) afin de faire face au changement climatique. Les projets doivent permettre des économies d'eau, améliorer l'efficacité de l'irrigation ou sécuriser l'accès à l'eau.

Bénéficiaires éligibles

- Agriculteurs à titre principal ou secondaire
- Cotisants solidaires et personnes engagées dans un parcours d'installation
- Sociétés agricoles (sous conditions de détention des parts)
- Exclus : SCI, CUMA, propriétaires bailleurs, établissements publics, collectivités territoriales

Dépenses éligibles (HT)

Le montant des dépenses éligibles doit être compris entre 4 000 € HT et :

- 120 000 € HT hors GAEC
- 180 000 € HT pour un GAEC à 2 associés
- 240 000 € HT pour un GAEC à 3 associés ou plus

Les projets concernés comprennent notamment la création ou l'aménagement de retenues individuelles, la création ou la modernisation de réseaux d'irrigation, les stations de pompage et certains équipements hydrauliques associés.

⚠ Les équipements d'irrigation à l'échelle de la parcelle ne sont pas éligibles dans ce dispositif.

Taux d'aide et enveloppe

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe FEADER de 1,5 M€. Il finance 40 % des dépenses éligibles de base, ce taux pouvant être porté jusqu'à 60 % selon la situation du porteur de projet.

Date limite et modalités de dépôt

- Date limite de dépôt du dossier : 15 octobre 2026
- Dépôt exclusivement en ligne via [la plateforme EuropAC de la Région Occitanie](#)
- L'appel à projet complet est téléchargeable sur le site de la Chambre d'agriculture 66

Modalités de candidature

Veuillez consulter l'appel à projet et les documents nécessaires au dépôt de la demande d'aide ci-dessous :

[Appel à projets Aide aux infrastructures hydrauliques sur les territoires – volet individuel – zip – 5 Mo](#)

[Périodes de dépôt et enveloppe Aide aux infrastructures hydrauliques sur les territoires – volet individuel – pdf – 98 ko – Nouvelle fenêtre](#)

Pour consulter la notice des procédures et d'aide au remplissage, suivez le lien ci-joint : [Notice procédures & aide au remplissage – pdf – 15.5Mo –](#)

Le dépôt des dossiers a lieu sur le site de dépôt dématérialisé des demandes d'aide "Euro-pac".

Pour consulter l'appel à projet et pour déposer votre dossier, suivez le lien ci-joint : [Cliquez ici](#)

Contact

Pour toute question sur le dispositif, contacter le service instructeur de la Région :

hydraulique.agricole@laregion.fr